LIVRE TROISIE'ME.

Auquel l'ame eſt conduite par une Methode fort facile, mais efficace à une vraye contrition de ſes pechés, tant des veniels, que des mortels.

De la Contrition.

INSTRUCTION I.

Comment l'on pourra facilement comprendre la maniere de produire l'acte de Contrition, & l'explication de la douleur qu'on y doit avoir.

ARTICLE I.

LA troiſiéme choſe neceſſaire de la part du penitent en l'uſage du Sacrement de Penitence, c'eſt la Contrition, laquelle n'eſt autre choſe qu'une deteſtation & déplaiſir de ſes pechés; parce que Dieu infiniment aimable y eſt offenſé avec un propos de ne les plus commettre, & une eſperance d'en obtenir le pardon; tellement que la parfaite Contrition requiert trois choſes: premierement une deteſtation & déplaiſir de ſon peché ſur tout autre mal, parce qu'il offenſe la Bonté divine; ſecondement cette deteſtation doit être accompagnée de l'eſperance d'en obtenir le pardon; & en troiſiéme lieu elle doit être conjointe avec un propos de ne plus retomber au peché.

Et d'autant qu'il n'y a rien de ſi utile que de bien produire l'acte de Contrition, même hors de l'uſage du Sacrement de Penitence, je mettrai ici la maniére de le produire.

Et

Et d'autant qu'il n'y a rien de si utile que de bien produire l'acte de Contrition, même hors de l'usage du Sacrement de Penitence, je mettray ici la maniere de la produire.

Comme la Contrition n'est autre chose qu'une destruction du peché, aussi pourra-t'on facilement aprendre à produire l'Acte de Contrition, par la connoissance de la maniere que le peché se commet. Il faut donc sçavoir quand l'ame connoit quelque peché. 1. Elle y est incitée, ou par le diable, ou par le monde, ou par ses passions, qui lui ont proposé quelque objet illicite, lui representant quelque contentement en sa jouïssance: ce qui s'appelle proprement tentation. 2. L'ame ayant consideré le contentement qu'elle pourroit avoir en la jouïssance d'un objet, commence à l'aimer, le desirer, & l'accepter en sa volonté. 3. Quand elle en jouït, elle en reçoit du plaisir en la volonté, & de la volupté en l'apetit sensuel. Tout cela se peut voir au peché que commit la premiére femme: premiérement le diable lui proposa le fruit défendu comme une chose tres-agreable à la veuë & au goût, puis obeïssant à la tentation, elle aima ce fruit, le desira, & ce desir la porta à le prendre & en goûter: en quoy elle reçut du contentement en la volonté, & du plaisir aux sens. Tout cela se passa en tous les pechés que nous commettons, soit mortels, soit veniels, quoyque par fois comme imperceptiblement.

Et pour bien produire l'Acte de Contrition, il faut que des Actes tous contraires y concourent. 1. Il faut que Dieu par une grace speciale previenne l'ame, & l'incite fortement au repentir, soit en lui representant l'horreur du peché, soit en lui faisant voir la haine qu'il lui porte, soit en lui remettant devant les yeux les biens infinis qu'elle a reçûs de lui, ou par quelque autre moyen. Et cette grace est tellement neces-

faire au pecheur qui est taché de la coulpe mortelle, qu'il demeureroit éternellement croupissant dans son peché, & seroit à jamais esclave du diable, si Dieu par sa bonté ne le réveilloit de son sommeil lethargique, car de se relever de ses propres forces, cela lui est impossible. Quant à l'ame qui a commis quelque peché veniel, encore qu'elle ne perde pas la grace de Dieu pour cela, si est-ce qu'il ne lui est pas possible d'en produire un acte de contrition, si Dieu ne la previent de sa grace. Donc la premiere chose necessaire pour produire l'acte de contrition, c'est la grace prevenante qui ne nous est pas donnée proprement pour nous justifier, mais bien pour nous inciter à faire penitence, en nous laissant toûjours en liberté de suivre son mouvement, ou de le refuser; & tout de même que la tentation nous laissoit en nôtre liberté de suivre ce qu'elle nous proposoit, ou de le refuser: aussi cette grace qui est opposée à la tentation nous laisse en liberté de faire penitence, ou la refuser.

2. Aprés la grace la detestation du peché commis suit, car l'ame ayant été illuminée de Dieu, pour connoître l'horreur de son peché, & incitée à le haïr, venant à consentir à son mouvement, le deteste comme chose tres-déplaisante à Dieu qui est souverainement aimable; & comme la tentation l'avoit poussé à desirer & accepter l'objet illicite, ainsi la grace prevenante la porte à detester ce qu elle a embrassé, contre l'amour & l'honneur qu'elle devoit à son Dieu; detestation qui lui fait hair le peché de telle sorte, que si cela se pouvoit faire, elle voudroit bien ne l'avoir pas commis.

3. Aprés la detestation, suit la douleur du méme peché, & comme la tentation avoit porté l'ame non seulement à accepter la chose illicite, mais aussi à s'y delecter, ainsi la grace la porte non seulement à

detester son peché, mais aussi luy en faire concevoir une douleur ou déplaisir, car considerant qu'elle a commis un mal qui ne peut être (puisque le peché étant commis il ne se peut pas faire qu'il ne soit commis) elle conçoit une tristesse de ce mal present; or ce deplaisir est quelque fois en la seule volonté, quelque fois aussi il passe jusqu'au sentiment, même jusques à se faire connoître par une abondance de larmes : & quoy que cette douleur sensible, & ces larmes soient assez ordinairement un témoignage de la grande douleur qui est en la volonté, neanmoins on peut avoir une grande douleur en la volonté, sans avoir cette douleur sensible : & même ces sentimens peuvent provenir de la seule complexion naturelle, sans une vraye douleur en la volonté : c'est pourquoy celles qui ne ressentent pas cette douleur sensible, ny ces larmes, ne se doivent pas troubler pour cela, puisque la seule douleur de la volonté suffit, pour l'acte de contrition : pareillement celles qui pleurent facilement, ne doivent pas croire pour cela d'avoir plus de Contrition que les autres, puisque ces pleurs peuvent être sans une vraye contrition.

Et d'autant que plusieurs ne se peuvent persuader d'avoir une contrition de leurs pechés, lors qu'elles sont privées de cette douleur sensible, je leur feray toucher au doigt cette verité par l'exemple suivant. Si un pauvre mendiant demande l'aumône à deux personnes riches, & que l'un d'eux d'un cœur tendre, poussé de pitié & compassion sensible, lui donne l'aumône : mais l'autre d'un naturel revêche, lui donne seulement l'aumône, parce qu'il sçait que c'est une chose raisonnable & selon Dieu d'assister les pauvres; faut-il conclurre pour cela, que celuy-cy a moins de charité que celuy-là ; au contraire l'aumône du dernier procede d'une vraye Charité & celle de l'autre peut proceder d'un mouvement na-

turel,& non de Charité,principalemét s'il y a été seulement poussé par cette sensible compassion, sans laquelle peut-être il ne luy eût pas donné l'aumône. Il faut dire de même de la Contrition, car une personne qui n'est pas facile à être émûë sensiblement, si elle s'efforce de tirer une douleur de ses pechés en la volonté par des bonnes raisons, encore qu'elle ne ressente aucune douleur sensible, elle ne laissera pas d'avoir la vraye Contrition; au contraire, une autre qui sera facile à s'exciter à quelque douleur sensible, si elle n'a pas la douleur raisonnable, elle n'aura pas la vraye Contrition; c'est pourquoy on doit s'étudier principalement à avoir une vraye douleur en la volonté, en laquelle consiste specialement l'acte de Contrition, & laquelle n'est pas sujette à tromperie comme la douleur sensible, laquelle nous nous efforçons d'avoir souvent pour nôtre propre satisfaction.

De plus, si nous voulons avoir une vraye Contrition, il est necessaire que nous ayons une douleur raisonnable de nos pechés, plus grande que de toute autre chose: mais quant à la douleur sensible, nous n'avons pas cette obligation, & il peut souvent arriver, que même les gens craignans Dieu, auront un plus grand sentiment de quelque perte temporelle, comme de celle d'un pere, d'un mary, ou d'un frere, que d'avoir offensé Dieu, il ne faut pas qu'ils croyent pour cela absolument d'aimer leur pere, leur mary, ou leur frere plus que Dieu; ils les aiment à la verité plus sensiblement, d'autant que ces objets sont plus proportionnez à leurs sens & sont plus puissans pour attirer aprés eux leur amour sensible, que non pas la consideration de l'horreur ou grandeur de l'offense de Dieu, qui est purement spirituelle, & par consequent moins capable de se faire ressentir au cœur: mais encore qu'ils aiment ces choses plus

Opin. comm. DD.

ſenſiblement que Dieu,& qu'ils reſentent plus de douleur ſenſible pour les avoir perduës , que pour avoir offenſé Dieu , neanmoins ils peuvent avoir un plus grand amour pour Dieu en la volonté , & une plus grande douleur de l'avoir offenſé , que pour toutes ces choſes ; dequoy ils peuvent avoir une aſſûrance morale , s'ils aiment mieux perdre , & pere , & mary, frere , plûtôt que d'offenſer Dieu mortellement.

Et ne faut pas s'étonner ſi on reſſent quelque fois plus d'amour pour ces choſes , que pour Dieu : d'autant que nous nous portons à les aimer , & par l'apetit ſenſitif , parce que ce ſont des objets qui lui ſont proportionés , & par l'apetit raiſonnable à cauſe que la raiſon nous oblige à les aimer : mais nous nous portons à aimer Dieu ſeulement par l'apetit raiſonnable , ſçavoir la volonté ; & ſouvent pour des raiſons qui ne ſont point fondées ſur les ſens , mais qui procedent la plûpart de la connoiſſance de la Foy, qui eſt toujours accompagnée de quelque obſcurité : or c'eſt une maxime de Philoſophie , que tant plus il y a de puiſſances de l'ame unies en leurs operations, tant plus on reſſent leur operations. Par exemple, une perſonne recevra plus grand plaiſir,en mangeant une viáde qui ſera,& agréable au goût,& plaiſante à la vûë,& d'une ſuave odeur, que ſi elle avoit ſeulement le goût agréable,mais l'odeur & la couleur mal plaiſante.Cecy ſoit dit pour les ames craintives , qui croyent n'avoir pas d'amour de Dieu,ou n'aimer pas Dieu davantage que les creatures,lors qu'elles reſſentent plus d'amour ſenſible pour elles , que pour Dieu : il eſt bien vray que quand l'amour de Dieu eſt bien purifié en une ame , il attire aprés ſoy le ſentiment , & fait qu'elle reçoit de l'affliction ſeulement de ce qui déplaît à Dieu , & ſe réjoüit ſeulement de ce qui avance ſon ſervice & ſa gloire.

Donc quand l'ame devote voudra produire un Acte

de Contrition, elle doit premierement demander à Dieu une grande humilité & confiance, la grace de bien produire cét Acte qui lui est si agreable, il ne la lui refusera pas, puis qu'il n'a autre desir que de la donner. 2. Considerant son peché, soit mortel, soit veniel, comme tres-déplaisant à Dieu, & comme un mal qui surpasse tous les maux de peine quels qu'ils soient, elle le doit detester sur toutes autres choses, comme contraire à Dieu même. 3. Considerant qu'un si grand mal est en elle, elle doit s'attrister d'avoir commis un tel mal, & s'il étoit en son pouvoir de ne l'avoir pas commis, elle le desireroit bien, & d'autant qu'elle ne peut pas faire qu'il ne soit commis, elle fait une ferme resolution de ne le plus commettre.

Je me suis un peu étendu sur la maniere de bien produire l'Acte de Contrition, d'autant qu'elle est d'une tres-grande efficace, n'y ayant rien qui émeuve les entrailles de la Divine misericorde, comme une ame vrayement contrite : aussi plusieurs exemples nous font voir, que des grands pecheurs par un seul Acte de Contrition, ont obtenu de Dieu, non seulement la remission de la coulpe, mais aussi la remission de toute la peine deuë à leurs pechés, & sont allés droit dans le Ciel.

Des motifs efficaces par lesquels on se pourra exciter à une vraye Contrition de ses pechés, soit mortels soit veniels.

ARTICLE II.

ENCORE que ce que nous avons dit en l'avis precedent soit suffisant pour bien aprendre à produire l'Acte de Contrition, neanmoins pour faciliter encore le chemin de parvenir à une chose si utile & ne-

cessaire, j'ay voulu mettre icy les motifs qui peuvent servir à cét effet.

Premierement, l'ame devote pourra s'exciter à une vraye Contrition de ses pechés, par la consideration des Perfections divines, & sur tout de sa bonté infinie. C'est là le principal motif de la veritable Contrition, par lequel l'ame venant à considerer, & envisager son Dieu, qui est souverainement parfait, & souverainement bon en lui-même, puis qu'il contient en soy toute perfection & toute bonté, elle conçoit un regret d'avoir offensé cét objet si bon & si aimable, déteste son peché, & fait une ferme resolution de ne le plus commettre.

2. Elle s'y peut exciter, & ce plus sensiblement, par la consideration des bien-faits & liberalitez qu'elle a reçu de sa divine Majesté; car considerant d'une part comme cette bonté infinie s'est communiquée à elle si liberalement, par des benefices continuels; en sa production, lui ayant imprimé son image; au saint Baptême, sa divine semblance par la grace du Saint Esprit qui lui fut donnée; au progrez de sa vie, lui ayant donné non seulement un fidele guide pour la conduire par le bon chemin, & la défendre des embuches de ses ennemis; mais encore lui ayant continuellement donné ses benedictions, & sur tout si elle est en Religion, l'ayant appellé à un état vrayement saint, où elle est à l'abri de toute occasion de se perdre, où elle peut sans cesse joüir de faveurs du Ciel, & goûter les avant-goûts du Paradis: & d'autre part considerant sa grande ingratitude, d'avoir été si osée que d'offenser ce souverain Bien-faiteur, elle deteste ses offenses, condamne sa malice, & le prie avec amertume de cœur, de luy vouloir pardonner son peché.

3. Elle pourra s'exciter à la Contrition, par la consideration de la haine infinie que Dieu porte au peché, haine qu'il a témoigné par de si étranges pu-

nitions ; telle que fut celle des mauvais Anges, lesquels pour un seul peché ont été bannis du Paradis, pour être à jamais confinés dans les Enfers : il a témoigné encore cette haine en la chute d'Adam, puisque pour un seul peché de ce premier homme, toute la nature humaine avoit encouru la même peine que les Anges rebelles : il continua à la témoigner au Deluge universel qu'il envoya sur toute la terre, duquel fut exempte seulement la petite famille de Noé : il l'a encore témoigné en mille autres punitions qu'il a pris des pecheurs ; mais sur tout, lorsque son Fils bienaimé, s'étant rendu Mediateur & Avocat pour nous, il a décoché les fléches de son courroux sur ce Fils unique, le livrant à la puissance des hommes pervers pour le tourmenter à leur plaisir, & ce seulement pour cét égard, qu'il s'étoit offert pour payement de nos debtes. Ainsi l'ame devote venant à considerer cette haine implacable que Dieu porte au peché, il n'est pas possible si elle a un cœur vrayment filial, qu'elle ne conçoive une douleur & un regret, d'avoir fait ce qui déplait si fort à ce Pere Celeste, elle le déteste comme une chose qui est souverainement desagreable à cette Bonté infinie, & proteste de ne vouloir jamais se ranger de son parti, mais propose à l'avenir de le fuir plus que tout autre mal.

Enfin elle pourra s'exciter à une vraye Contrition de ses pechés, par la consideration de la Charité incomparable que toutes les trois personnes de la tres-ste Trinité lui ont témoigné ; Cét amour est si grand, qu'il semble qu'elles n'ayent eu d'autre étude que de le lui témoigner : le Pere n'avoit qu'un Fils qu'il aimoit infiniment, & toutefois il le lui a donné pour être le payement de sa rançon. Ce Fils lui voulant témoigner son amour, ne s'est pas contenté de se rendre son Mediateur (ce qu'il pouvoit faire sans qu'il y mît rien du sien) mais il l'a voulut faire par une ma-

niere qui témoignoit l'excez de son amour, se rendant non seulement son frere & compagnon de ses miseres ; mais ce qui donne de l'étonnement aux Anges & aux hommes, il a voulu lui-même porter tout le faix de ses crimes ; & accablé d'un si pesant fardeau, se rendre en apparence le plus miserable des mortels, & celà seulement pour l'exciter à son amour, & satisfaire au desir qu'il avoit d'être aimé reciproquement d'elle. Enfin le Saint Esprit lui a voulu témoigner qu'il n'étoit qu'amour pour elle, puisque c'est lui qui lui donne le saint amour, qui la rend fille adoptive du Ciel, & lui donne droit à l'heritage du Paradis. Si donc elle vient à penetrer un peu combien elle est obligée d'aimer un Dieu qui l'a tant aimé, & qui l'a prevenu par de si grands excés d'amour, sera-t'il possible qu'elle ne s'efforce de reciproquer à cét amour, & que considerant ses fautes passées, qui sont autant de refroidissemens de l'amour qu'elle lui doit, elle ne rougisse de honte voyant sa lâcheté & froideur à aimer un Dieu qui merite d'être aimé par tant de titres ? sera-t'il possible qu'elle ne deteste son ingratitude, & qu'elle ne fasse une sainte resolution d'être bien fidele à l'avenir, à l'aimer reciproquement, & ne l'offenser en aucune chose.

Des motifs propres pour s'exciter à une Contrition des pechés veniels.

ARTICLE III.

ENCORE que les motifs que nous avons mis en l'avis precedent, puissent servir suffisamment pour s'exciter à une Contrition des pechés veniels, neanmoins à cause qu'il s'y peut trouver des ames devotes, qui n'ont pas grande Contrition de leurs pechés, sous

pretexte qu'ils ne ſont que veniels, j'ay jugé neceſſaire de mettre icy quelques motifs pour celles qui penſent que les pechés veniels ſont peu de choſe devant Dieu.

1. L'Ame devote pour s'exciter à une Contrition de ſes pechés qui ne ſont que veniels, pourra conſiderer ſon divin Epoux JESUS-CHRIST, comme un exemplaire de toute pureté & ſainteté, auquel il n'y a rien de ſi contraire, de ſi repugnant, & de ſi déplaiſant que le peché, quoyque veniel, qui imprimant quelque laideur en l'ame, a par conſequent répandu ſon ſang pour la laver de cette tache; & afin que nous fuſſions incités à éviter les plus petites fautes, il s'eſt voulu donner à nous comme un modele de toutes vertus, & a pratiqué lui-même le chemin de la haute perfection, afin de nous donner courage en une ſi difficile entrepriſe, & nous rendre comme inexcuſables devant lui, ſi nous ne ſuivions pas ſes traces. Connoiſſant donc qu'elle a commis tant de pechés ſi contraires à cét exemplaire de perfection, qu'elle en ait un grand regret en ſon ame, qu'elle s'afflige ſe voyant ſi éloignée de la perfection qu'elle pouvoit acquerir avec un peu de travails & qu'elle faſſe un ſaint propos de l'imiter en ce qu'il lui ſera poſſible.

2. Qu'elle conſidere combien c'eſt une choſe indigne à l'épouſe de JESUS-CHRIST, de lui témoigner quelque refroidiſſement d'amitié, lui qui eſt le ſouverain Monarque du Ciel & de la Terre, & de le quitter pour s'amuſer à quelque bagatelle. Si un eſclave ayant été priſe à femme de quelque grand Roi, venoit en ſa preſence à careſſer qu'un de ſa ſuite (par exemple quelque valet) ne lui feroit-elle pas une grande injure, & ne lui donneroit-elle pas occaſion de la repudier, au moins le meriteroit-elle. Tout cela ſe paſſe quand l'ame devote commet un peché veniel, puis qu'étant eſclave du Diable, elle a

été choisi pour étre épouse de son Dieu, par le moyen de la grace reçûë au Baptéme : & neanmoins aprés avoir reçû une faveur si signalée, elle est bien si osée de mettre son affection à quelque creature de peu de consequence, & cela non pas une fois, mais autant de fois qu'elle obeït à ses vaines affections & desirs superflus & vicieux ; car ses passions sont autant de valets qu'elle caresse au prejudice de l'amitié & fidelité qu'elle doit à son cher Epoux. Et quelle injure feroit encore cette esclave prise à femme de ce Roi, si ayant reçû une belle robe nuptiale de lui, elle étoit si temeraire que de lui imprimer une tache volontairement en sa presence, qui lui ôteroit son lustre ? c'est ce que fait l'Epouse de JESUS-CHRIST quand elle commet un peché veniel volontairement, elle imprime une tache à cette belle robe nuptiale de la grace divine, qui lui ôte son beau lustre, en telle sorte qu'elle ne fait plus paroître son éclat comme auparavant, puis qu'il est vray que la Charité perd sa ferveur par le peché veniel.

3. Qu'elle considere qu'elle ne peut commettre un peché veniel, specialement quand il se commet de propos deliberé qu'elle ne contriste le S. Esprit qui habite en elle par le moyen de la grace, ce qui est cause souvent qu'il ne lui témoigne plus les caresses ordinaires, & ne lui élargit plus si abondament ses faveurs & inspirations, sur tout quand elle y croupit. Aussi quand elle tombe au peché veniel volontairement, elle experimente souvent à son grand regret, qu'ensuite de ce peché elle devient lâche, ses vertus n'ont plus de vigueur pour passer par dessus les difficultés, & sent de la peine à obéir aux bons mouvemens ; & si Dieu par une speciale misericorde ne la retire de cét état, elle perdra bien-tôt la paix interieure, s'allentira au chemin de la perfection, & aura à dégoût les choses spirituelles ; ce qui la fait

tomber de peché en peché, & quelque fois la tentation s'y mêlera, qui la fera arriver à un tel point, qu'il ne tiendra presque plus à rien qu'elle ne tombe en quelque peché mortel : car voyant qu'elle ne trouve plus de contentement aux exercices spirituels, elle en va chercher parmy les creatures, & le Diable qui ne dort pas, ne perd pas cette belle occasion de prendre la pauvre ame dans ses filets : & tout ce mal prend souvent sa source, pour avoir commis un peché veniel d'affection, & pour y avoir demeuré trop long-tems.

Enfin qu'elle considere que le peché veniel est si déplaisant à Dieu, qu'il n'est jamais permis de le commettre pour quelque bien que ce soit, quand ce seroit même pour délivrer de la mort un monde entier : & la raison est, d'autant qu'il offense la Divine Majesté de qui l'amour est preferable à toute autre chose quelle qu'elle soit.

Aprés que l'ame devote aura consideré ces choses & qu'elle se trouvera chargée non pas d'un seul, mais de plusieurs pechés veniels, elle doit s'humilier & se confondre devant Dieu d'une si grande ingratitude, & de si peu de profit qu'elle a fait au chemin de la vertu ; Qu'elle s'afflige, voyant que le Sang de Jesus-Christ répandu sur elle en si grande abondance ; par des graces si particulieres concedées à si peu de personnes, ne l'échauffe pas, mais plûtôt elle demeure ainsi tiede à son service : qu'elle se contriste, & qu'elle déteste ses pechés, voyant que par eux elle a fait un grand tort à Dieu, puisqu'au lieu d'avoir été glorifié en elle par une sainteté de vie, il a été offensé en tant de manieres : & qu'elle fait tort, non seulement à son Dieu & Espoux, mais aussi à tous les Bien-heureux, qui recevroient de la joye de sa fidelité ; qu'elle fait tort au prochain, qui en devroit retirer de l'édification ; qu'elle fait

tort aux ames du Purgatoire, qui en retireroient du soulagement ; & sur tout, qu'elle fait tort à elle-même, en se privant de beaucoup de merites, & amassant peine sur peine. Etant ainsi confuse devant Dieu, qu'elle l'envisage comme la fontaine de toute bonté & misericorde, & qu'elle lui demande cét eau vive qu'il donna à la Samaritaine, qui étanche pour jamais la soif de ses affections dereglées, & l'ardeur de ses passions, & qu'elle fasse une ferme proposition, de bien travailler de son côté à la mortification, & extirpation de ses mauvaises coûtumes.

Diverses affections amoureusement douloureuses, par lesquelles l'ame devote se pourra exciter à avoir la contrition de ses pechés, ensemble quelques avis sur ce sujet.

ARTICLE IV.

L'AME devote doit bien prendre garde de ne jamais se presenter au Confessionnal, que premierement elle n'ait pris quelque tems pour s'efforcer de produire un acte de contrition des pechés qu'elle veut confesser ; car plusieurs ont une telle attention de ne rien oublier, qu'ils ne pensent pas au principal point de la confession, qui est la contrition.

Elle doit particulierement buter à s'amender de quelque vice ou imperfection, ou de deux ou trois, les detester plus specialement que les autres, & faire des bonnes resolutions de travailler fidelement à les extirper, car faisant ainsi elle viendra enfin à bout de ses imperfections, au contraire si elle les prenoit toûjours ensemble elle n'avanceroit pas beaucoup. Ce qui ne la doit pourtant pas empêcher de produire

un acte de contrition en general, de tous les pechés qu'elle confessera.

Quant à la maniére de produire l'Acte de Contrition, je lui donneray l'avis de Monsieur de Geneve, de ne le jamais produire avec dépit, chagrin, & impatience contre elle-même, mais avec un esprit tranquille & rassis, car on amende bien mieux ses fautes par des regrets paisibles, que non pas par des repentirs empressés, d'autant qu'étant ainsi faits, ne se font pas ordinairement par un vray motif de contrition, sçavoir la divine bonté offensée, mais plûtôt par un certain esprit, qu'on a d'avoir offensé Dieu, non pas tant pour sa bonté, qu'à cause qu'on est demeuré inquiet, tellement que ce repentir est plûtôt l'inquietude, que Dieu offensé. Il faut dire de même quand on produit la Contrition hors le Sacrement, pour se relever de quelque faute à laquelle on sera tombé; car on doit se reprendre doucement, & s'encourager à se relever par des affections amoureuses: comme disant; Mon ame, puisque ta foiblesse t'a porté dans l'offense, releve-toy, espere en la misericorde de ton Pere & Sauveur, qui pour étre infiniment bon, est toûjours prêt de recevoir ceux qui ont son refuge à luy: & semblables affections, sur lesquelles l'ame tombée au peché, doit établir une ferme resolution d'amendement, au lieu de se porter dans des affections qui doivent être estimées plûtôt impatiences qu'Actes de Contrition: comme de dire; mon Dieu que je suis miserable, je ne parviendra jamais à aucune perfection; je suis la plus infortunée qui soit au monde, je seray toute ma vie dans le peché & imperfection, & semblables, lesquelles la portent dans un chagrin & inquietude, qui lui retardent son avancement, là où si elle se fût relevée avec douceur, elle se fût aussi-tôt remise en son bon chemin. Et qu'on ne s'imagine pas que

cette inquietude & colere, contre soy-même est une marque de la vraye contrition : au contraire la vraye Contrition est accompagnée d'une certaine paix interieure, qui réjoüit davantage nôtre cœur qu'elle ne l'afflige, mais plûtôt cette inquietude provient d'un orgueil secret, qui nous porte à vouloir être sans imperfection pour une certaine satisfaction de nous-même ; ou bien elle provient d'une foiblesse d'esprit, car pourquoy nous chagriner si fort de nos chûtes, puisque nous sommes la même infirmité, laquelle nous devons connoître devant la divine Majesté : cette reconnoissance qui lui sera d'autant plus agreable, qu'elle magnifiera davantage sa bonté, & nous portera plus efficacement dans l'amandement de nos fautes.

Que les personnes craintives ne se troublent pas icy pour n'être pas assûrées d'avoir bien produit l'Acte de Contrition ou d'Atrition, car l'assûrance qui ôte tout doute n'est pas necessaire, mais il suffit qu'on ait quelque probabilité de l'avoir produit, & qu'on se soit en effet mis en devoir de le produire. Et ne faut point attendre autre assûrance en cette vie, puis que Dieu ne veut pas que nous en ayons d'autre, de crainte que nous ne tombions dans une secrete presomption : c'est assez d'avoir témoigné à nôtre Seigneur d'être marry de l'avoir offensé, & qu'on ne croye pas dire cela par feintise : & pour mieux éviter cette anxieté, qu'on ne prenne pas douleur sensible pour la Contrition : mais bien le regret & la douleur qui est en la volonté, car si cette douleur sensible venoit à manquer, on croiroit n'avoir pas de Contrition. Au reste il n'est pas necessaire de se repentir, Opin. comm. D D.
pour châque peché en particulier qu'on a volonté de confesser, mais il suffit de produire une Contrition ou Attrition de tous en general. Il est neanmoins tres-utile de detester particulierment ceux ausquels on a une inclination particuliere.

Et affin que l ame devote ait toûjours quelque affection pour s'exciter à une Contrition de ses pechés, elle pourra prendre celle qui sera davantage selon son goût entre celles qui suivent.

Qu'est-ce que Dieu m'a fait que je l'aye ainsi offensé ? mais que ne m'a-t-il fait en faisant tomber sur moy un déluge de ses faveurs & de ses benedictions ? Ah cœur plein d'ingratitude, est-ce là le remerciment dû à un si liberal Bien-faicteur, se servir de ses dons pour l'offenser ? mais ô Dieu de toute bonté, faites que mes pechés servent à vôtre douceur, de sujet pour faire paroître l'abîme de vos misericordes : vous ne voulez point la perte de l'ame pecheresse; mais qu'elle se convertisse, & qu'elle vive; me voila toute convertie à vous, je deteste toutes mes ingratitudes & déloyautés, envoyez-moy cette eau vive de vôtre grace, qui étanche l'ardeur de mes affections dereglées, afin que je vive tellement en vous & par vous, que jamais au grand jamais je ne vous offense de propos deliberé, & sur tout en tels pechés, desquels j'ay volonté particulierement de m'amender.

Ah mon Dieu! sera-t'il vray que je retombe toûjours en mes ingratitudes ? Sera-t'il vray, ô souverain Bien-faiteur! qui distillez continuellement sur moy la rosée de vos benedictions, que je reprenne toûjours mes vieilles habitudes ? sera-t'il vray que moy qui ay contracté avec vous un lien si étroit de fidelité, que j'aille me soüiller sans cesse avec les vains contentemens des creatures ? Non, non, que ce soit à ce coup, ô mon Dieu! que je renonce pour une bonne fois à mes vieilles coûtumes; mais c'est ce que je ne puis faire sans vous : c'est pourquoy je vous conjure par toute l'étenduë de vos misericordes, de m'ôter ce cœur endurci, & de planter au milieu de ma poitrine un cœur tout nouveau, un cœur tout net, qu'il distille par les yeux tous ses pechés passés, qu'il observe fidelement

lement les saintes pratiques de la devotion, qui soit courageux pour abatre tous les obstacles qui se rencontreront au chemin de la vertu, & sur tout qui soit fidele à la resolution qu'il fait maintenant de ne plus retomber en ces pechés qu'il deteste plus particulierement.

Je confesse, ô mon Dieu! que j'ay déja merité mille fois d'être abandonné de vous, j'avouë que vous feriez selon l'équité de vôtre Justice, si vous retiriez vos benedictions de moy, puisque je vous en donne des justes occasions par mes fautes journalieres, ausquelles je retombe, nonobstant tant de resolutions que j'ay faites du contraire. Mais, ô Dieu de toute bonté! voudriez-vous roidir vôtre bras contre un petit ver de terre, & décharger vôtre colere sur une pauvre & chetive creature, qui est la foiblesse même? Voudriez-vous employer vôtre rigueur contre une paille seiche, qui se laisse emporter au premier vent des tentations? vôtre misericorde s'y oppose, & se rend avocate pour obtenir de vous le pardon de mes fautes: c'est à elle donc à qui j'ay mon refuge, c'est elle que je reclame avec un cœur affligé, détestant mes fautes passées, avec un ferme propos de n'y plus retomber.

Ah Seigneur! je ne sçay que trop le mêtier de vous offenser, & ce qui est plus déplorable, c'est que je ne sçay pas produire comme il faut une vraye Contrition de mes pechés: mais faites-moy cette grace, que toutes les fois que je me serviray des paroles de ceux qui ont eu une vraye Contrition, que joignant mes paroles aux leurs, mon cœur ressente aussi la même amertume qu'eux. Je vous diray donc, ô souveraine bonté! avec l'humble Publicain, en battant ma poitrine comme lui, pour mieux détester mes fautes: Ah Dieu de misericorde! ayez pitié de cette pauvre ame pecheresse, laquelle confesse qu'elle n'est pas digne de

lever les yeux au Ciel ; mais, Seigneur, c'est pour la grande horreur qu'elle a de ses pechés, qu'elle déteste plus que toute autre chose du monde, avec cette resolution de n'être plus si ingrate en vôtre endroit.

Je vous diray avec l'Enfant prodigue, parfait exemplaire d'une ame contrite : Ah mon Pere ! je confesse que je suis une fille déloyale, j'avouë que j'ay griévement offensé la douceur de vôtre cœur vrayement paternel : je ne merite pas que vous me teniez pour vôtre fille, puisque mes desobeïssances m'en rendent indigne, je vous demande seulement que vous me fassiez la derniere de vos servantes : il est vray que mes ingratitudes meritent que vous exerciez sur moy vos justes rigueurs, en me rejettant de devant vôtre face, mais considerant que vos infinies misericordes ne se plaisent jamais tant que de trouver un objet sur lequel elles puissent faire paroître leurs effets favorables, étant un sujet de malice & de méchanceté, je me jetteray avec toute confiance entre les bras de vôtre bonté, vous demandant pardon du plus profond de mon cœur, détestant mes fautes passées, & promettant amandement,

Je vous diray avec ce Roy penitent Nabuchodonosor ; Ah grand Dieu ! que vous êtes puissant, me voila abatuë aux pieds de vôtre Majesté toute couverte de honte, me ressouvenant de mes fautes passées, que je déteste de tout mon cœur : mon Dieu, ne traittez point à la rigueur cette pauvre creature, mais par l'infinie douceur de vos misericordes regardez-la en pitié ; & puisque tout don vient de vos mains liberales, faites-moy ce bien que je ne retombe jamais volontairement au peché, & quoyque je me sois abaissée si bas, que de mener, comme ce Roy, une vie animale, en obeïssant à mes passions, neanmoins je me confie tant en vôtre bonté, qu'à l'avenir je seray maîtresse de mes affections, & vivray conformément à la fin

pour laquelle vous m'avez crée, qui est de vous servir de toutes mes forces.

Je diray avec Saint Paul : Qui est-ce qui me separera dorénavant de l'amour de mon cher Epoux, avec qui j'ay contracté des sacrées épousailles ? Je me promets, moyennant l'assistance du Ciel, & veux mourir en cette volonté, que jamais il n'y aura aucune creature qui me puisse retirer de la fidelité que je lui dois. Ah cœur déloyal ! pourquoy as-tu été si infidele que de mettre ton affection à autre chose qu'à ton Epoux ? Pourquoy t'es-tu amusée à caresser certaines bagatelles, au prejudice de la fidelité que tu lui dois ? O mon Dieu ! c'est à ce coup que je veux vous garder une entiére fidelité, c'est à ce coup que je veux vivre en vraye épouse, & que je ne veux plus avoir d'amour que pour vous, plus d'affection que pour vous, plus de volonté que pour vous, & pour detester mes infidelités passées.

Ah Pere de misericorde ! je suis contrainte d'avoüer ma foiblesse, c'est une necessité que je vous die que tout ce que je fais n'est que pauvreté & misere, mes vertus & tous mes beaux desseins ne sont que de verre bien foible, qui se cassent au moindre rencontre. Quel remede à tout cela, sinon d'avoir mon refuge vers vous ? Ne me reprenez donc pas à la rigueur, mais plutôt pour la gloire de vôtre Saint Nom, oubliez mes pechés que je déteste de tout mon cœur, puis qu'ils vous sont tant déplaisans, & me promets, moyennant l'assistance de vôtre grace, que je vous seray à l'avenir une fidele amante, qui ne se laissera jamais aller aux affections passageres des creatures.

On se pourra servir de l'affection suivante pour une Confession extraordinaire.

O mon Dieu, mon Createur, en veuë de vôtre sainteté accomplie, devant laquelle toutes choses sont imparfaites, en veuë de vôtre bonté infinie, par la-

quelle vous m'avez donné l'être ; en vûë de vôtre charité immense, qui vous a incité à me donner vôtre cher Fils pour Redempteur ; en vûë de tous vos attributs & perfections incomprehensibles, je me confonds en vôtre presence de tous les des-honneurs que je vous ay rendus,& de toutes les ingratitudes que j'ay commises contre vôtre Majesté, & j'avouë franchement que si vous me traitiez selon la rigueur de vôtre justice ; vous me chasseriez pour jamais de devant vôtre face. Mais, ô Pere tout clement ! je me repens de toutes mes desobeïssances, & suis tres-marrie de vous avoir offensé, & encore plus marrie de n'avoir pas les regrets proportionnés à un si grand nombre de pechés commis contre une si haute Majesté : donnez-les moy, Seigneur, pour la gloire de vôtre saint Nom, autant grands que vous voulez que je les aye, & n'ayez pas égard, s'il vous plait, aux obstacles que j'y apporte de ma part par mon infirmité & peu de ferveur. Ne me regardez pas, ô mon Dieu ! ainsi chargé de pechés en ma propre personne, mais au travers de Jesus vôtre cher Fils, qui s'est rendu caution de mes iniquités. Je deteste ma vie passée autant qu'il est en moy, & proteste devant vôtre Majesté, que j'aime mieux desormais la mort, & toute autre chose contraire à mon sentiment, que d'accepter volontairement le peché en mon ame : j'ay un desir tres-grand de vous servir à l'avenir plus fidelement & fermement que je n'ay jamais fait, au dépend de mes propres desirs & affections dereglés, ausquels je veux faire une guerre sans paix, afin de réparer les injures que j'ay faites contre vôtre bonté, & jamais n'être separé de vous. Ainsi soit-il.

Des motifs propres pour s'exciter à une Attrition de ses pechés.

INSTRCUTION II.

OUTRE la douleur & detestation parfaite de ses pechés, qui n'est autre que la Contrition, de laquelle nous venons de parler : il y en a deux autres qui sont moins parfaites. L'une a pour objet quelque fin naturelle, & celle-là n'est pas suffisante pour recevoir le Sacrement : telle seroit la douleur qu'on auroit d'avoir offensé Dieu, à cause que par cette offense on a perdu quelque profit temporel, à cause qu'on a encouru quelque disgrace envers quelque personne, à cause qu'on a perdu son honneur, & autres semblables motifs qui sont purement naturels ; & par consequent incapables de nous disposer à la grace. Tolet. in Sum. l.3.c.4. n.9. Navar. in Ench. c.1.n.8.

Il y en a une autre qui suffit pour recevoir le Sacrement de penitence, laquelle est appellée Attrition, qui n'est autre chose qu'une detestation & douleur de son peché, qui a pour motif quelque consideration surnaturelle, qui ne regarde pas Dieu immediatement : comme est la crainte de l'Enfer fondée en la foy, qui nous enseigne que Dieu vengera éternellement les offenses mortelles commises contre lui : il faut dire de même de la crainte des peines temporelles, que Dieu envoye en ce monde pour la punition des pechés, qui quoy qu'elles soient temporelles, neanmoins considerées entant qu'elles procedent de la divine Justice, qu'elles sont comme un commancement de la peine éternelle si on ne s'amende ; elles ont quelque consideration surnaturelle fondée en la Foy : telle seroit aussi la consideration de la perte du Paradis fondée en la Foy qui nous enseigne que pour un seul peché mortel nous perdons le droit Suarés tom.4. d.5.sect. 2. Reginal. l.5.n.40

que nous avions à l'heritage du Ciel : telle seroit encore la consideration de la laideur du peché fondée en la Foy, qui nous enseigne que le peché repugne aux vertus surnaturelles qui nous sont infuses de Dieu, & qui nous sont necessaires pour parvenir au Ciel : telle seroit enfin la crainte d'être abandonnée de Dieu, & de perdre sa grace qui est fondée en la Foy, qui nous enseigne que Dieu par un juste jugement, retire quelque fois son aide de l'ame ingrate, & méconnoissante de ses dons : & semblables autres motifs naturels, qui ne nous portent pas dans le regret parfait d'avoir offensé Dieu, pour l'amour de lui-même, mais dans un regret imparfait fondé principalement sur nôtre interêt : & c'est la distinction qu'il y a entre la Contrition & l'Attrition ; que la Contrition n'a autre motif, & consideration ; que l'interêt de Dieu ; mais l'Attrition a pour motif principalement nôtre interêt.

Cette douleur est appellée imparfaite, d'autant qu'elle procede plûtôt d'une crainte servile que d'une crainte filiale ; elle ne laisse pourtant pas d'être bonne, & provient de la grace aussi bien que la Contrition ; & quoy qu'elle n'ait pas la force de nous justifier sans le Sacrement, ainsi que la Contrition, neanmoins quand elle est conjointe avec le Sacrement, elle a la force de nous justifier, car la crainte servile qui nous avoit poussé à nous attrister de nos pechés, est changée par la force du Sacrement en crainte filiale, & un vray amour de Dieu, veu que la grace qu'on acquiert par le Sacrement, n'est jamais sans l'amour de Dieu.

Mais bien que l'Attrition soit plus propre pour les pecheurs endurcis, que pour des personnes devotes, neanmoins à cause qu'elles peuvent tomber au peché mortel, & en un tel état qu'elles ne se sentent plus portées d'un amour filial envers Dieu, mais

plûtôt par une crainte servile, j'ay voulu mettre ici quelques motifs, par lesquels elles pourront s'exciter au besoin, à avoir au moins une Attrition de leurs pechés, & ainsi être disposées à recevoir le Sacrement de penitence.

Donc pour se disposer à avoir l'Attrition de ses pechés, il est bon que l'ame ainsi abandonnée, s'efforce d'avoir une Contrition, & à cét effet se servira des motifs que nous avons mis cy-devant, d'autant que quand elle s'efforce d'avoir la Contrition, elle a pour l'ordinaire au moins l'Attrition.

Ensuite qu'elle considere la perte qu'elle a faite par le peché mortel, qui est plus grande que toutes les pertes imaginables de cette vie, car premiérement par lui toutes les bonnes œuvres qu'elle a jamais faites s'aneantissent, & servent de rien pour son salut; il est bien vray que la penitence a la force de faire revivre toutes ses bonnes œuvres, mortifiées par le peché. De plus elle perd l'amitié de Dieu, qui est le plus grand mal qui se puisse imaginer, beaucoup plus grande que la peine sensible des damnés: & ensuite de cette perte elle n'a plus de droit à l'heritage du Ciel.

Que si elle ajoûte à cela les dommages que le peché mortel lui aporte, elle sera contrainte de confesser qu'il n'y a aucun mal qui lui soit comparable. C'est lui qui donne la mort à son ame, car la charité qui est la vie de l'ame, n'y étant plus; elle meurt au regard de la vie de la grace, & ne peut rien faire qui luy puisse servir pour la gloire. Il chasse aussi le Saint Esprit, & par consequent tous ses dons, & presque toutes les vertus surnaturelles, qu'elle avoit par le moyen de la grace, & l'ayant dépoüillée de tous ses beaux ornemens, il lui imprime la marque & la semblance du diable; la rendant laide, hideuse, & épouvantable comme le diable: aussi le

peché la rend tributaire de l'Enfer, & si elle mouroit en cét état miserable, elle seroit à jamais renduë compagne des damnés. Enfin par le peché mortel elle est renduë miserable en toutes ses puissances; son entendement devient aveugle en son jugement, en telle sorte qu'il juge le bien être mal, & le mal être bien; sa memoire ne se souvient plus de son Dieu: & sa volonté devient perverse & méchante, & elle devient esclave de l'apetit sensuel, qui la fait servir à ses concupiscences, au lieu de le maîtriser comme elle le doit.

Ainsi l'ame qui ne ressentira pas en elle l'amour filial, qu'elle considere l'état heureux de la grace, duquel elle est décheuë, & le miserable état auquel elle s'est precipitée par le peché mortel; qu'elle considere la perte étrange qu'elle a faite, & les dommages qu'elle a encouru, & si Dieu permettoit maintenant qu'elle fût punie selon son démerite (ce qu'il pourroit permettre tres-justement) à quelles peines seroit-elle condamnée. Toutes ces pertes & ces dommages lui doivent imprimer une crainte, se voyant chargée du peché mortel; elle doit détester un si grand mal, & concevoir une douleur de l'avoir commis; elle doit aprehender que Dieu ne prenne vengeance de son ingratitude, & de cette aprehension former une sainte resolution de ne plus retourner au peché.

Consideration tres-efficace par laquelle l'ame tombée au peché mortel, pourra connoître son miserable état, & rentrer en la grace de Dieu.

INSTRUCTION III.

D'AUTANT que l'ame devote peut par fois tomber au peché mortel, soit par sa malice, soit par fragilité, soit par quelque violente tentation: j'ay pen-

sé qu'il seroit expedient de mettre icy une considera-tion propre pour la retirer de ce mal-heur, lui faire concevoir un horreur du peché mortel, & connoître le miserable étàt où elle se precipite, quand elle le commet.

Quand une fois l'ame a conçu une horreur de ce monstre épouvantable, & que le regret du peché commis est bien enraciné en son cœur, on peut dire d'elle avec verité, qu'elle a mis un fondement assuré en la vie spirituelle, qui aura un progrez heureux, & une fin glorieuse: & en effet, une personne qui a une fois la penitence bien gravée en son ame, conçoit un creve-cœur bien grand d'avoir offensé Dieu, une sainte haine de soy-même, un abaissement & soûmission à toute creature, une ferme volonté de fuir à l'avenir tout peché, & une resolution arrêtée d'aimer Dieu uniquement: c'est pourquoy ce n'est pas merveille si elle ne s'épouvante pas, ni des mortifications, ni de toute autre peine qui se rencontre en la vie spirituelle, au contraire supporte avec une gayeté nompareille toutes les contrarietés qui s'y trouvent, encore estime-t'elle que Dieu lui fait beaucoup de faveur, & qu'il la traite bien doucement: mais celle qui ne jette pas ce fondement, quoy qu'il semble qu'elle soit arrivée à quelque perfection, neanmoins elle est bien-tôt ébranlée aux occasions. Celle donc qui se sera tant oubliée, que de se laisser aller à offenser Dieu mortellement, se pourra servir de la suivante consideration, afin d'imprimer en son cœur une grande horreur du peché, & de soy-même pour l'avoir commis.

Où es-tu tombée, ô mon ame! par le peché mortel? tu es tombée au plus miserable état qui soit au monde? Te voila décheuë comme Lucifer, & tu n'as pas plus de droit que lui maintenant au Paradis? Tu as perdu la grace de ton Dieu, qui te constituoit sa fidele servante, sa bonne amie, sa fille tendrement ché-

rie, son Epouse bien-aimée, & le temple sacré de la tres-sainte Trinité ? Perdant la grace tu as perdu tout honneur & reputation devant Dieu & les Anges, tu as perdu la joye d'une bonne conscience, & la douceur du S.Esprit. En un mot perdant la grace tu t'es renduë ennemie de Dieu, tu as encouru l'inimitié de ton Createur, ton Roy, ton Sauveur, ton Pere & ton Epoux. L'inimitié de celui qui peut par un juste jugement te releguer à jamais dans les Enfers, pour être l'objet de la furie des Diables.

Mais ton malheur ne s'arrête pas là, ô ame infortunée ! Qu'as-tu fait en offensant Dieu mortellement? tu as soüillé cette belle image de Dieu emprainte en toy ? tu as effacé sa divine ressemblance, que tu avois acquise au saint fond baptismal, & y as imprimé, ô malheur ! l'image du Diable : tellement que tu es maintenant épouvantable comme un Diable, & tu peux dire que tu es comme un Diable incarné, de sorte que si Dieu permettoit que ta laideur fût vûë par les mortels, personne ne pourroit vivre auprés de toy, & ne differe point du Diable ; sinon qu'il a l'execution de sa damnation, & toy tu ne l'a pas ?

Qu'as-tu fait, ô ame mal-heureuse ! en offensant Dieu ? tu as offensé toutes les creatures, tu as bouleversé autant qu'il a été en toy l'ordre de la nature, qui veut que l'inferieur soit soûmis au Superieur, que la creature reconnoisse le Createur, & tu as au contraire obeï au valet contre la volonté du Maître, & preferé le bon plaisir de la creature à celui du Tout-puissant, qui ne peut rien ordonner que tres-justement & tres-saintement. Tu as offensé les Anges, lesquels, comme ils se réjoüissent de la penitence du pecheur converti, aussi s'offent-ils de l'abandonnement qu'il fait de Dieu par le peché. Et sur-tout tu as offensé ton bon Ange, qui est destiné pour ta garde, & n'a pas eu honte de commettre le peché en sa presence, que tu

n'eusse osé commettre en la presence de quelque personne honorable, ny même en la presence de quelque homme de neant. Tu as offensé ta conscience, & l'as mis tout en desordre : elle étoit en un repos tranquille & en la jouïssance de la paix du S. Esprit ; mais cette paix est changée en guerre, le repos en inquietude, & le ver rongeur a pris la place, qui ne te donne point de relâche, & te fait bien ressentir que c'est une chose bien amere que d'avoir abandonné ton Dieu ? En un mot, tu as mis tout ton interieur en confusion, & toutes les puissances de ton ame en desordre ; car au lieu que la raison se devroit rendre obeïssante à Dieu, & les passions à la raison, tout au contraire les passions veulent être les maîtresses, & se font obeïr par les puissances raisonnables.

O calamité déplorable que de tomber au peché mortel ! ô desastre effroyable que d'adherer au Diable & se rendre de son party ! ô folie insuportable ! que d'aimer mieux être membre de Lucifer, tributaire de l'Enfer, & fille de Sathan, que d'être membre de JESUS, fille du S. ESPRIT, & heritiere du Ciel. O manie detestable ! que de faire plus d'état d'un plaisir d'un quart d'heure, que de l'objet des Bien-heureux, d'un point de vanité que de la verité incomprehensible, d'un propre interest, que de celui qui peut perdre à jamais. Qu'as-tu fait, ô pauvre aveuglée ! en postposant à Dieu ces choses ? sinon de l'estimer comme un bouffon, en faire un Roy de farce, & l'exposer à la risée & à l'oprobre de tout le monde.

Mais quel sujet t'a-t'il donné de l'offenser ? Quel mal t'a-t'il fait ? Quel tort as-tu reçû de lui ? mais plûtôt quelles benedictions & graces ne t'a-t'il faites ? Ne s'est-il pas donné à toi pour Pere par creation, pour exemple par sa vie innocence, pour prix par sa mort, pour refuge par le titre de Redempteur, pour Medecin par les Sacremens, & enfin il s'offre à toy pour recompense éternelle ?

Que si tu as commis le peché aprés avoir reçu le benefice incomparable de la vocation à l'état Religieux, & aprés avoir été tirée de Dieu pour pratiquer la vie spirituelle, helas ! que ta misere doit être bien davantage déplorée. Avoir offensé ton Dieu mortellement aprés avoir fait banqueroute au monde, au Diable, & à toy-même par une promesse solemnelle. Avoir été déloyale & perfide, aprés un si étroit & heureux mariage, que tu as contracté avec un époux si accomply; avoir été méchante au milieu de tant de moyens que Dieu t'a donné pour bien faire; avoir été enfin un autre Lucifer au milieu du Paradis de la Religion: ô pauvre ame que tu es infortunée! Helas! pourquoy t'es-tu tant oubliée que de t'amuser à la creature, en laissant la fidelité que tu devois à ton Roy? pourquoy as-tu fait plus d'état d'une vanité que de l'amour pur & excellent de ton époux? ame infidele, si les hommes qui n'ont point de Foy dans le monde ne meritent pas le nom d homme, oseras-tu te qualifier du nom de Religieuse, puis qu'étant liée & reliée avec ton Dieu par une promesse si solemnelle, faite en la presence de Dieu, des Anges, & des hommes, tu lui as neanmoins faussé la Foy, & violé la fidelité.

O ame miserable! si Dieu te laisse en cét état, que feras-tu? helas! que deviendras-tu si Dieu n'a pitié de toy? tu es maintenant un arbre inutile, qui ne peut porter aucun fruit digne de vie; tu es un bois sec propre pour le feu d'Enfer, & si la mort te ravit en cét état, ta sentence est déja donnée; que feras-tu donc si Dieu ne te retire par son infinie bonte de cét état calamiteux? car de t'en retirer toy-même c'est une chose impossible, il faut que Dieu y mette la main, & qu'il fasse un œuvre en toy plus difficile que la creation du monde; car en la creation rien ne resistoit à son pouvoir, mais en la justification, le cœur endurci du

pecheur, à cause de sa liberté, resiste souvent aux semonces du S. Esprit, & refuse la grace qui lui est offerte. O pauvre ame! que ta misere est déplorable.

Mais neanmoins ne perds point courage : car tu as un Redempteur qui te tend les bras ; tu as un liberateur qui te retirera de ton malheur ; tu as un Roy qui te soulagera en ton extrême pauvreté ; tu as un Medecin qui guerira tes playes : en un mot tu as un pere vrayement bon, qui viendra au devant de toy, si-tôt qu'il sçaura le desir que tu auras de retourner en sa maison. Tu es une fille prodigue qui as dissipé toute ta substance, je veux dire cette belle grace qui te faisoit subsister devant Dieu, qui te rendoit agreable à ses yeux, qui te donnoit droit à l'heritage éternel, & qui te qualifioit du titre de fille. Tu as dissipé & aneanti cette belle succession que ton pere t'avoit acquise au prix de sa vie & de son sang, de sorte que tu es reduite à mandier ton pain : mais retourne pauvre ame, retourne en la maison de ton pere, confesse-lui ta faute, & dis-lui les sanglots au cœur & les larmes aux yeux.

O déluge de bonté ! ô source de misericorde ! je me prosterne à vos pieds avec un cœur amoureusement douloureux, pour vous suplier de me pardonner : je suis vôtre creature, quoyque je n'en merite pas le nom : je suis vôtre fille, quoyque j'en aye aboli le titre par mes desobeïssances : helas ! je ne vous demande pas que vous me receviez comme vôtre fille, car je ne merite pas une faveur si signalée, recevez-moy seulement comme la derniere de vos servantes : n'ayez pas égard, ô souveraine debonnaireté ! à ma perfidie, mais souvenez-vous que vôtre bonté est infinie ; si elle est infinie elle surpasse ma malice, & peut me pardonner & recevoir en grace ; je confesse que j'ay tout dissipé la substance que vous m'aviez donnée ; j'ay aneanti cette belle possession de la grace, en sorte que je n'ay plus aucun droit de participer à vôtre heritage ; & vous

pouvez tres-justement me bannir pour jamais de vôtre presence : mais voudriez-vous rendre vôtre sang inutile & sans fruit, à l'égard de cette pauvre ame déloyale? vous la pouvez changer & la faire devenir bonne; vous pouvez m'ôter ce cœur de marbre, ce cœur insensible à vos offres amoureuses, & m'en créer un nouveau, qui reçoive facilement les impressions de vos saintes inspirations : & ce sera alors que je n'auray autre soin que de vous servir, loüer & glorifier tous les momens de ma vie, & dés maintenant, quoyque je ne ressente pas les regrets convenables à la grandeur de mes offences, neanmoins je les deteste de tout mon cœur, & me convertis à vôtre saint amour, protestant que je ne veux plus aimer autre chose que vous.

Mais, ô malheur! pourquoy ay-je mis en oubli mon Dieu & mon Createur? pourquoy me suis-je attaqué à mon Seigneur & mon Roy? pourquoy ay-je postposé l'honneur que je dois à mon Prince & Monarque, à un vain plaisir à une pure vanité, à un propre interêt; pourquoy ay-je mieux aimé obeïr à mes passions, & à mes insensez desirs, que de me rendre souple à la volonté de mon Souverain Bienfaiteur? Ah cœur infidele, quelle punition merites-tu? quel tourment peut être suffisant pour venger une telle injure? je confesse, ô mon Dieu! que je merite tres-justement une peine éternelle, & que toutes les peines temporelles ne peuvent pas égaler la punition dûë à mon ingratitude; j'avouë, que quand toutes les creatures s'éleveroient contre moi, qu'elles ne pourroient pas venger suffisamment l'injure que je vous ay faite; mais quoy que tout ce que je pourrois endurer en cette vie ne soit pas suffisant de satisfaire à vôtre justice, neanmoins je ne laisseray de prendre vengeance sur moy-même, puisque c'est moy qui vous ay offensé; c'est pourquoy dés mainte-

nant je déclare la guerre à mon corps, qui eſt mon plus grand ennemi, & fais une ferme reſolution de luy dénier à l'avenir tous les contentemens ſuperflus. Je propoſe fermement, aſſiſtée de vôtre grace, de contrarier en toutes choſes cette maudite ſenſualité, qui s'opoſe ſi directement à vôtre bon plaiſir, & d'oreſnavant je ſeray fidele à ſuivre vos inſpirations, à accomplir vos volontés, & à pratiquer les vertus que vous m'avez enſeignées durant vôtre vie. Ah! ce ſera deſormais que je me réjoüiray dans les mépris qu'on fera de moy, que je recevray avec affection les mortifications, & que toutes les contrarietés qui me pourront arriver de la part des creatures me seront agreables, puiſque toutes ces choſes me doivent ſembler une peine bien legere, à l'égard de ce que je merite.

On pourra ſe ſervir de ces autres paroles, ſi on les trouve plus à ſon goût.

O Dieu de ſouveraine Majeſté, devant qui les eſprits les plus relevés du Paradis aſſiſtent avec crainte, comment ay-je la hardieſſe de comparoître devant vous, qui ſuis un amas d'iniquité? comment, ſuis-je bien ſi oſée de vous de demander pardon de mon crime, moy qui vous ay offenſé? ô Dieu de toute grandeur, c'eſt à vous à qui je me ſuis attaqué, vous qui tenez en vos mains ma vie & mes jours, & tout ce qui eſt en moy? ſi ceux qui offenſent les Princes ſont beaucoup plus criminels, que ceux qui offenſent quelqu'un de la populace; & ſi ceux qui s'attaquent aux perſonnes des Roys, ſont ſuppliciés par les tourmens les plus cruels qu'on peut inventer; quelle eſt la grandeur de mon crime, & quelle punition eſt-ce que je merite pour vous avoir offenſé, ô Roy des Princes & des Rois, moy qui ſuis vôtre creature & vôtre eſclave? O mal-heureuſe que je ſuis, pourquoy ay-je été ſi lâche que de m'attaquer à mon

Bien-faiteur ? pourquoy ay-je été si insensée que de me prendre à mon Seigneur ? d'avoir offensé mon Createur, ô ingratitude ! avoir offensé mon Pere, ô parricide ! avoir offensé celuy qui m'a donné la vie, ô insensibilité ! qui me donnera des larmes pour pleurer mes forfaits, & témoigner le regret extrême que j'ay d'avoir offensé celuy que j'étois obligée d'aimer par tant de titres.

Helas ! pourray-je être reçuë de vôtre Majesté aprés une si grande ingratitude ? pourray-je esperer le pardon aprés avoir ainsi abusé de vos benedictions ? oüi mon Dieu, car vous me permettrez de vous dire que vous êtes mon Pere ; si vous êtes mon Pere pourquoy n'auray-je pas recours à vous ? si vous avez de la misericorde, mais de la misericorde jusques à l'infini, pourquoy n'auray-je pas esperance d'y participer ? l'objet de la misericorde c'est la misere, & l'objet de la misecorde infinie c'est la misere infinie, à sçavoir le peché mortel, pourquoy donc dans l'abîme de ma misere, n'invoqueray-je pas l'abîme de vôtre misericorde, pour obtenir le pardon de mes fautes.

Je sçay bien, & la Foy me l'enseigne, que vous ne desirez rien tant que de pardonner aux ames, qui aprés avoir commis le peché, le quittent & le detestent pour se convertir à vôtre amour ; c'est pourquoy je me convertis toute à vous ; je confesse d'avoir peché, & c'est ce qui me creve le cœur ; je deteste l'heure en laquelle je l'ay commis ; je deteste le tems que j'ay employé pour vous faire la guerre, je mets les armes bas, & vous demande la vie de grace avec telle condition qu'il vous plaira ; je vous la demande par l'efficace de vôtre misericorde, & par l'amour qui vous a tant fait répandre de sang pour moy, afin qu'étant rentrée en grace avec vous, je n'aye à l'avenir de l'amour que pour vous.

Mais

Mais d'autant que l'un des plus grands manquemens des ames craintives, quand elles tombent en quelque peché mortel, ou en quelque peché veniel un peu extraordinaire, c'est de se troubler & se mettre dans des grandes inquietudes, de telle sorte qu'il leur semble qu'il n'y a plus de Paradis pour eux; il sera à propos de remedier icy à ce mal, parce que l'Attrition ou Contrition doit toûjours être accompagnée d'une ferme esperance d'obtenir pardon de ses pechés.

Que l'ame devote qui se trouvera agitée de cette crainte excessive des jugemens de Dieu, aprenne donc qu'elle ne peut faire une plus grande injure à Dieu, que de douter de l'effet de sa bonté & misericorde en son endroit, aprés lui avoir donné des témoignages si asseurés de son amour : & si cette misericorde est si grande qu'elle luy fait tendre les bras pour embrasser amoureusement le plus detestable pecheur du monde, qui retourneroit à luy, même il le convie de le faire ; pourquoy cette même misericorde ne luy fera-t-il recevoir avec autant d'amour, l'ame qui n'aura commis qu'un peché ?

Qu'elle aprenne aussi que tandis qu'elle est en cette vie, elle est fille d'Adam, & par consequent sujette à la tentation & au peché, & pour cette cause elle ne se doit pas laisser aller dans des inquietudes excessives lorsqu'elle est tombée, puisque le propre de sa condition est de tomber : mais comme la condition de l'homme est miserable en ce point, qu'il peut tomber peché ; aussi est-elle tres-heureuse, en ce qu'il a un Liberateur qui lui tend la main, pour le relever autant de fois qu'il tombe, quand même il tomberoit vingt-fois le jour : nous avons affaire à un Dieu (comme dit S. Paul) qui connoît nôtre foiblesse, & qui sçait compâtir à nos infirmités : il sçait bien que nous ne sommes pas des Anges sur terre, mais bien

des pauvres creatures qui se laissent emporter au peché à la moindre occasion ; c'est pourquoy il nous invite en tant d'endroits de l'écriture sainte de recourir à luy afin d'être soulagés, avec protestation qu'il nous délivera de nôtre peché.

C'est donc faire une grande injure à nôtre Seigneur, de l'envisager comme un Dieu cruel, comme un Dieu qui ne respire que justice, vengeance & punition, puisque tandis que nous sommes en ce monde, il n'a autre désir que de nous faire ressentir les effets de ses divines bontés, même il nous envoye quelque punition, il y est poussé par sa misericorde, le propre de laquelle est de pardonner en châtiant.

Telles personnes sont ordinairement poussées à ces inquietudes & craintes excessives, pour avoir lû des livres qui traitoient des jugemens de Dieu ; ou entendu exagerer les effets de la justice divine par quelque Predicateur, & pour avoir par trop imprimé dans leur esprit les punitions que Dieu a envoyé sur les rebelles de ses saintes volontés, & le compte étroit qu'il demandera des plus petits manquements : ce qui leur donne mille aprehensions, si-tôt qu'elles sont tombées en quelque peché un peu extraordinaire, & pensent que tout soit perdu. Mais c'est un aussi grand manquement de trop pancher vers la crainte des jugemens de Dieu, que se confier par trop à sa misericorde sans vouloir accomplir ce qu'il a commandé, car celuy-cy nous porte dans le desespoir.

Il faut donc que la crainte des jugemens soit toûjours assaisonnée de la clemence divine, & se servir de celle-là pour s'empêcher de l'offenser, & de celle-cy pour retourner à luy quand on l'a offensé. Et pour ne pas tomber à ces bassesses & defiances de la misericorde de Dieu. Je conseillerois aux personnes qui en sont attaquées de fuïr la lecture des livres qui

traitent des Jugemens de Dieu, & faire choix de ceux qui les porteront dans une entiere confiance en sa bonté.

LIVRE QUATRIE'ME

Auquel je donne les avis necessaires aux personnes devotes & Religieuses, en ce qui regarde les Confesseurs & Directeurs; & leur enseigne les conditions & circonstances, qui doivent accompagner la bonne Confession.

La quatriême chose requise de la part du penitent en l'usage du Sacrement de penitence; c'est la Confession actuelle de ses pechés, mais avant que je traite des conditions qui doivent être observées en cette confession actuelle, & de ce qu'il faut faire étant devant le Confesseur, & de la methode qu'il faut tenir pour bien s'accuser, je donneray les avis necessaires touchant les Confesseurs & Directeurs.

Des Confesseurs & Directeurs.

INSTRUCTION I.

Du bon choix qu'on doit faire d'un Confesseur & Directeur, & quelques abus qui s'y commettent.

ARTICLE I.

Je fais distinction des Confesseurs d'avec les Directeurs, non seulement à cause que leurs Offices sont indépendans l'un de l'autre, & se peuvent exercer separément (car l'Office de Confesseur est de sçavoir discer-